

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

112x21

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le Maire indique que l'Agence Nationale du Sport (ANS) a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local en matière d'équipement sportif. Ce dispositif comprend plusieurs enveloppes finançant des projets spécifiques. Le taux de subvention maximum des enveloppes varie de 20% à 80% en fonction du type de projet concerné.

Par ces enveloppes, l'objectif pour l'ANS est de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales en termes d'accès aux pratiques sportives. L'ANS s'attache également à offrir une réponse aux publics les plus éloignés de l'activité sportive.

Dans ces conditions, Monsieur Le Maire propose de présenter au titre des enveloppes relatives aux équipements sportifs de niveau local, deux projets d'équipement sportif.

Le premier est le projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme et la création d'un plateau d'athlétisme au Complexe sportif Jean Roure ; ce projet comprend les travaux nécessaires à la création d'un anneau de 250m en revêtement synthétique et des travaux sur la piste existante. Cette réhabilitation vise à améliorer les conditions d'accueil et de pratique des activités de l'athlétisme dédiées aux 280 adhérents de l'école d'athlétisme de l'Amicale des Pennes-Mirabeau, du pentathlon pennois et aux établissements scolaires des primaires/secondaires. Ce projet a pour ambition de rendre l'équipement à la fois structurant pour notre territoire mais aussi attractif, convivial permettant alors la cohabitation des modes pratiques pour un public sportifs licenciés ou amateurs. En ce sens, ce projet de réhabilitation s'adresse également aux pratiquants autonomes en extérieur qui recherchent aujourd'hui de plus en plus d'activités individualisées, libres, de plein air et à tout moment de la journée et en soirée.

Ce projet s'inscrit dans l'enveloppe des « *équipements structurants et matériels lourds* » dont le taux maximum de subvention est de 20% du montant hors taxe des travaux.

| Opération | Montant HT |
|--|-------------------|
| Réhabilitation de la piste d'athlétisme et création d'un plateau d'athlétisme au Complexe sportif Jean Roure | 716 300 € |
| Subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport | 143 260€ |
| Autofinancement commune | 573 040€ |

Localisé à la Voilerie, le second projet consiste en la reprise du sol du city stade ainsi qu'en l'implantation de modules de fitness adaptés à la pratique féminine. Ce projet vise également à fournir un espace sportif, multisport, et en libre accès pour tous. L'ANS priorise les dossiers « d'équipements de proximité en accès libre » en faveur des collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 ».

La commune, ayant reçu ce label, inscrit ce projet dans l'enveloppe des « *équipements de proximité en accès libre* » dont le taux maximum de subvention est de 50% du montant hors taxe des travaux. Cette enveloppe est plafonnée à 100 000€ de subvention.

| Opération | Montant HT |
|--|-------------------|
| Création d'équipements de proximité en libre accès à la Voilerie | 39 809€ |
| Subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport | 19 905€ |
| Autofinancement commune | 19 905€ |

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement
- SOLLICITE l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre des deux enveloppes précédemment mentionnées,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI